



HAL
open science

Transferts d'élèves entre collèges publics et privés : une réponse locale des acteurs à la crise ?

Rozenn Rouillard

► To cite this version:

Rozenn Rouillard. Transferts d'élèves entre collèges publics et privés : une réponse locale des acteurs à la crise?. Crise et/en éducation. Epreuves, controverses et enjeux nouveaux., Oct 2011, Paris, France. hal-01190660

HAL Id: hal-01190660

<https://hal.science/hal-01190660v1>

Submitted on 1 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Transferts d'élèves entre collèges publics et privés : une réponse locale des acteurs à la crise ?

Rozenn Rouillard*

* Centre de Recherche sur l'Éducation, les Apprentissages et la Didactique
Université de Rennes 2
Département des Sciences de l'Éducation
Place du Recteur le Moal
CS 24 307
35043 Rennes Cedex
rozenrouillard@wanadoo.fr

RÉSUMÉ. La communication propose une réflexion sur les transferts d'élèves entre collèges publics et privés. Nous nous intéressons à étudier, à travers une enquête ethnographique, comment ils traduisent et qualifient un pan de la « crise de l'école », à savoir une « crise sectorielle ». Notre principal objectif est de montrer qu'elle prend l'expression d'une inscription locale, scolaire et de légitimation, au croisement entre le structurel et l'individuel.

MOTS-CLÉS : Secteur d'enseignement – Collège – Zapping scolaire – Ethnographie.

1. Introduction

La notion de « crise » revêt des acceptions différentes, s'apparentant même à un mot-valise qui inclut des phénomènes différents. Pour notre part, elle recouvre avant tout deux optiques liées entre elles : une rupture d'équilibre vécue par les acteurs (Dubar, 2000) et les diverses formes de rapport à cette rupture d'équilibre que les individus et les groupes sociaux produisent. L'apport d'éléments d'analyse des transferts d'élèves entre collèges publics et privés¹ peut éclairer ces deux optiques.

En engageant une réflexion sur le « zapping scolaire » (Langouët et Léger, 1994), nous nous intéressons à montrer comment il traduit et qualifie un pan de la « crise de l'école », à savoir une « crise sectorielle ». A cet égard, les observations empiriques sont incontournables : pour comprendre les scolarités, nous sommes face à une importance grandissante de l'expérience au quotidien de l'école que nous supposons liée en partie à un contexte de scolarisation, résultat d'un travail de construction spécifique. Nous nous appuyons sur une enquête ethnographique (2008/2009) auprès d'acteurs de quatre collèges (deux privés et deux publics) situés dans une région de forte implantation du privé².

Dans une première partie, nous posons les éléments problématiques de notre réflexion. La deuxième partie se consacre à la présentation des terrains enquêtés et de la méthodologie. La troisième partie convoque une discussion en mettant en perspective trois déclinaisons de la notion de crise.

2. Eléments problématiques

Nous considérons le zapping scolaire comme une réponse symptomatique à deux évolutions majeures, pouvant être vécues comme des équilibres rompus. Premièrement, le zapping est contemporain d'un mode de socialisation à dominante scolaire avec une école qui se place, depuis la secondarisation de masse, en sésame de la réussite, d'abord scolaire puis professionnelle (de Queiroz, 2006). Les parents peuvent se sentir à quelque part « dépossédés » de l'entièreté de la socialisation de leur enfant. Deuxièmement, les secteurs public et privé sont aujourd'hui davantage complémentaires qu'opposés. L'opposition a pendant longtemps façonné les mentalités et ordonné le choix de l'école. 1959 est une année-tournant. « La loi d'aide à l'enseignement privé », nommée loi Debré, pose « les bases d'un règlement de la querelle scolaire » (Toulemonde, 2006, p. 141) et met en marche, selon Bruno Poucet (2009), « une véritable révolution culturelle » (p. 89) : collaboration, coopération de l'enseignement privé avec l'enseignement public et association avec l'Etat. Le clivage privé-public se révèle donc de moins en moins significatif, accentué par un processus historique de rapprochement des deux cultures. Quand « l'intersection des deux sphères s'élargit » (Langouët et Léger, 1997, p. 101), nationalement et localement, la complémentarité des deux secteurs se renforce.

Les individus modifient leur rapport à l'école et au secteur. Le choix du secteur d'enseignement ne renvoie plus fortement comme par le passé à une appartenance à un

¹ En France, le secteur privé d'enseignement scolarise environ deux millions d'élèves de la maternelle à la terminale, soit près de 17 % des élèves à la rentrée 2010 : 13,4 % des élèves dans le premier degré et 21,3 % dans le second degré. Source : MEN, 2011. Le privé comprend majoritairement des établissements sous contrat avec l'Etat (à 98 %) et les établissements catholiques représentent 97 % de l'enseignement privé sous contrat en 2009. Il n'est question dans notre travail que de l'enseignement privé catholique sous contrat.

² Dans l'académie considérée, 42,1 % des élèves sont scolarisés dans un établissement privé du second degré. Au collège, ils sont 43,7 % en 2009/2010.

camp, mais à un investissement dans la scolarité des enfants. « On serait ainsi passé insensiblement de la question scolaire à la question de la meilleure scolarisation possible » (Poucet, 2002, p. 155). La « quête de réussite scolaire » est de plus en plus vive, surtout chez les usagers du privé (Léger, 2001). Ainsi, l'enseignement privé, est moins choisi pour une question religieuse qu'une question de « recours » ou de « seconde chance » ou de « rattrapage » (Ballion, 1982 ; Prost, 1982a ; 1982b ; Caille, 2004). La part d'élèves scolarisés dans l'un ou l'autre secteur a peu varié depuis le milieu des années 1980. Ce qui a changé, ce sont les transferts croissants d'élèves entre le public et le privé. Depuis une trentaine d'années, le recours au dit « zapping scolaire » s'accroît en effet d'année en année³ (Toulemonde, 2006) : 38 % des élèves d'une génération parvenus en terminale ont fréquenté au moins une année une école privée⁴. Le brassage est important, essentiellement avant le lycée (le zapping intervient huit fois sur dix au primaire ou au collège ; Caille, 2004). Dès les années 1990, Gabriel Langouët et Alain Léger (1994) nous révèlent, en s'appuyant sur les suivis longitudinaux de cohortes d'élèves entrés en 6^{ème} (premier temps en 1972-1973-1974, deuxième temps en 1980), que les élèves du secteur privé, tout en les qualifiant d'« usagers temporaires », sont beaucoup plus nombreux que ne le laissent apparaître les statistiques annuelles du ministère. Au début des années 1980, Antoine Prost (1982a) évoque déjà ces passages d'élèves d'un secteur à l'autre. La « fidélité » aux deux secteurs baisse. « Il s'agit donc bien, pour les familles, d'une utilisation de plus en plus fréquente des possibilités offertes par l'existence de deux réseaux de scolarisation entre lesquels les cloisons apparaissent de moins en moins étanches » (Langouët et Léger, 1994, p. 44).

Cette crise de l'école, ou pourrait-on dire cette crise sectorielle, aux confins d'une certaine dérégulation des rapports public/privé et des repères de ses usagers, ferait émerger des attitudes, ici le zapping scolaire, à qui elle donne sens, voire une certaine légitimité. Mais nous sommes amenés à nous demander quelles formes prend ce sens. Le choix d'une école ne relève ni entièrement d'un déterminisme, ni totalement d'une rationalité des individus (Ben Ayed, 2000). Nous nous intéressons alors aux formes d'inscription spatiale, scolaire et individuelle des transferts d'élèves. Le collège est choisi pour étudier cette configuration (Elias, 1990), car il est lui-même traversé par de multiples tensions, s'apparentant à un « laboratoire scolaire » où les traits saillants sont davantage visibles, voire exacerbés.

3. Méthodologie

Nous avons mené une enquête ethnographique, pendant une année scolaire (2008/09), dans quatre collèges⁵. Ils ont été choisis par binôme : les « espaces physiques » considérés regroupent chacun deux collèges, l'un privé l'autre public, situés dans une commune de l'espace à dominante rurale pour l'un, dans une commune appartenant à un pôle urbain pour l'autre⁶. Les deux espaces se rejoignent par ce qui les entoure : une vaste zone rurale⁷. Les

³ Gabriel Langouët et Alain Léger (1994) notent une hausse de 53 % des transferts d'élèves entre secteur d'enseignement de 1972 à 1988 ; 34 % dans le sens public-privé et 96 % dans le sens privé-public (p. 44). En 2003, pour le second degré également, 157 000 élèves du public (3,6 % des effectifs), 2 000 élèves de plus que l'année scolaire précédente, sont passés dans le privé ; dans l'autre sens, ils sont 119 000 du privé (10 % des effectifs), 200 élèves en moins par rapport à la rentrée 2002, à rejoindre le public (Toulemonde, 2006, p. 147).

⁴ En référence au panel d'élèves entrés en sixième en 1989, suivi par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEPP). Source : MEN/DEPP, 2003.

⁵ À la fois les noms des enquêtés, des lieux et ceux des établissements scolaires ont été modifiés pour respecter le principe d'anonymat.

⁶ Selon la typologie de l'INSEE (2002).

deux communes d'implantation des collèges, distancées d'environ 70 kilomètres, comptent pour l'une, 3 000 habitants (renommée Ys), pour l'autre, 10 000 habitants (appelée Ker), et y domine une activité économique de main d'œuvre à faible niveau de qualification. L'espace considéré se caractérise par une forte implantation des collèges du secteur privé (qui scolarisent 45 % des élèves), un peu plus élevée qu'en moyenne académique (43 % des collégiens), mais surtout plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale. Il en résulte un moindre écart de composition sociale avec le secteur public : plus le privé est implanté, plus l'écart de composition sociale entre les deux secteurs est faible (Tavan, 2004). Deux éléments définissent plus particulièrement les quatre collèges étudiés, éléments justifiant également le choix de ceux-ci. Deux collèges, de petite taille, Saint Cornély (privé) et Ernest Guérin (public), comptent respectivement 166 et 176 élèves. Le second binôme d'établissements, de taille moyenne, regroupe à proximité Saint Pol (privé) et Pierre de Belay (public) qui totalisent 425 et 465 élèves. La seconde particularité concerne la surreprésentation des familles défavorisées au regard de la moyenne académique (plus de 30,2 %).

Collège	Secteur d'enseignement	Bassin de formation	Commune	Zone	Nombre d'élèves	Elèves d'origine sociale défavorisée
Pierre de Belay	Public	A	Ker	Urbaine	465	45,6 %
Saint Pol	Privé	A	Ker	Urbaine	425	40,0 %
Ernest Guérin	Public	B	Ys	Rurale	176	49,4 %
Saint Cornély	Privé	B	Ys	Rurale	166	33,1 %

Source : Données rectorales du SE3P

Tableau 1. Caractéristiques principales des établissements enquêtés

Le travail d'enquête est mené en trois temps et mêle trois outils : observation, entretien et questionnaire. Nous avons recueilli, dans un premier temps, des observations dans les différents espaces de la scène scolaire : en classe, dans la cour, en salle des professeurs, au self, dans les couloirs, à la vie scolaire, l'administration. Nous suivons plus spécifiquement une classe de sixième et une classe de troisième dans les quatre établissements, marquant le début et la fin de la scolarité au collège. Nous observons les situations formelles d'échanges (conseil de classe, de discipline, assemblée générale) et les moments informels de recueil de l'information. Nous sommes attentifs à la subjectivité des acteurs, à leurs langages, places, pratiques sociales, aux interactions et processus qui les produisent (Woods, 1990). Dans un deuxième temps, au cours du troisième trimestre, nous avons conduit des entretiens semi-directifs (durée allant de 20 minutes à 2 heures) avec les 4 chefs d'établissement, 10 élèves

⁷ Le cadre géographique des quatre établissements recoupe deux bassins de formation et d'emploi où le milieu des industries agroalimentaires (plus de 65 %) est surreprésenté par rapport à la Région (33 %). Source : Insee, Clap, 2005.

qui ont changé de secteur et 34 qui y sont restés « fidèles ». A ce corpus s'ajoute 34 interviews avec des parents d'élèves des classes suivies pour comprendre le choix de l'école, du secteur. Dans un troisième temps, en juin, outil moins usité par l'ethnographe, nous avons intégré le questionnaire dans l'enquête. Les élèves sont notamment interrogés sur leur trajectoire scolaire (classe(s) redoublée(s), moyennes annuelles en sixième, cinquième, quatrième et troisième, changement(s) de collège et/ou de secteur éventuels) et leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, nationalité, profession des parents).

Dans la phase analytique, nous nous situons dans une logique essentiellement inductive, selon l'analyse par théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 1967/2010). Nous avons utilisé le logiciel de traitement de données qualitatives NVivo et de données quantitatives SPSS. Le logiciel premièrement cité nous a permis de faire interagir les données émanant des trois outils. Nous construisons une grille de lecture à la fois thématique (traits structurants) et sélective (traits discriminants). Après avoir créé les « attributs » des enquêtés, c'est-à-dire des variables pouvant être discriminantes (par exemple, le « secteur », le « collège », le « sexe », etc), le corpus est découpé en unités de sens, isolées dans - ce que le logiciel nomme - des « nœuds », autrement dit des boîtes thématiques. L'une d'elle s'intéresse par exemple au parcours des acteurs, qui englobe plusieurs sous-thèmes : le « zapping » notamment.

4. Discussion

Les transferts d'élèves entre les deux secteurs de scolarisation traduisent d'abord une « crise sectorielle » locale. Ils peuvent effectivement prendre des formes différenciées selon l'offre scolaire locale (van Zanten, 2009). La forte implantation de l'enseignement catholique dans les territoires enquêtés, engendre des transferts d'élèves banalisés, avec par exemple les chefs d'établissements public et privé de Ker qui disent « s'échanger » les élèves difficiles. La « parité géographique » public/privé permet aux différents acteurs d'envisager aisément le passage de l'un à l'autre et facilite les comparaisons. L'arbitrage auquel procèdent les élèves et parents dans le choix du collège public et privé est structuré localement. Une grande partie des élèves et parents interrogés disent avoir visité les deux collèges de la commune lors des portes-ouvertes. Cela explique que près de la moitié des zappeurs enquêtés⁸ (46,1 %) ait changé de secteur en entrant au collège. Au-delà du secteur, ils disent choisir le collège le plus attirant et le plus proche de leur domicile.

Ensuite, la « crise sectorielle » n'est pas uniforme tout au long du parcours scolaire. Le zapping scolaire au collège, il est avant tout l'expression du sens « public vers privé ». Le sens et la coloration du zapping changent en effet entre le collège et le lycée, où la dimension éducative prime dans le premier quand la dimension intellectuelle s'avère plus importante dans le second. Y découlent des flux différenciés entre les deux secteurs lorsque dans les « esprits », le privé est plutôt associé à l'éducation et le public à l'instruction. Ainsi, au niveau de l'académie enquêtée, à la rentrée 2008, « les flux en collège se font au profit de l'enseignement catholique ; les flux en lycée au profit de l'enseignement public » (Pouliquen, 2010, p. 105). Le secteur privé répond davantage à la demande des parents de collégiens qui est celle de l'encadrement (Langouët et Léger, 1997), comme en témoignent les propos de la maman de Marin, élève en 6^{ème} au collège privé Saint Pol, précédemment scolarisé dans une école primaire publique de la commune : « Pour moi, c'est mieux que Pierre de Belay, [...] Je pense qu'ils sont peut-être plus suivis, plus ou moins, plus encadrés, même pour les règles de vie, tout ça, je pense que c'est plus droit que Pierre de Belay ». Le collège catholique serait une « école sur mesure » (Ballion, 1980) qui rassure les parents, avec l'offre d'une pédagogie plus centrée sur le jeune (Houssaye, 1992). Il semble davantage

⁸ Les zappeurs représentent 19,3 % de la population enquêtée.

fonctionner selon le modèle communautaire, telle une « véritable entreprise de socialisation » (Derouet, 1992), ou « une seconde famille » (Bonvin, 1979), « un cocon pour les jeunes »⁹. La récurrence d'expressions entendues dans les collèges privés enquêtés relevant du champ domestique abonde dans le sens d'une éducation légitimée dans ce secteur : « esprit d'une maison », « c'est de la gestion de bon père de famille ». « L'éducatif » serait la contribution spécifiée du privé. Ayant ses racines dans l'histoire, et se perpétuant dans l'imaginaire collectif, on oppose alors « l'école de la famille » et « l'école de la société » qui « recoupe l'opposition entre l'école privée et l'école laïque sur le plan idéologique » (Ricot, 1983, p. 48). Ainsi, rapprochement, association ou complémentarité entre le public et le privé ne signifient pas pour autant ressemblance entre les deux secteurs d'après les acteurs.

Enfin, la « crise sectorielle » ouvre la légitimation de pratiques consuméristes (Ballion, 1982). Les changements de secteurs peuvent mobiliser des mécanismes d'intégration et d'appropriation qui participent à la construction de l'élève et de sa famille, eux qui se placent en acteurs du changement et pas en victimes. On peut citer les paroles de Simon qui est arrivé au collège Ernest Guérin en 3^{ème} après trois années passées au collège privé voisin Saint Cornély. Dans ce dernier, il a eu des problèmes de comportements, mais explique son changement de collège comme suit : « On s'embêtait là-bas, les profs, ils étaient nuls en plus. Le prof de maths, je ne comprenais rien avec, pire prof d'ailleurs, oui il n'expliquait jamais quand on n'y arrivait pas ». Les changements sont facilités et valorisables. Tous les zappeurs enquêtés se disent d'ailleurs satisfaits du changement, tout comme leurs parents.

5. Conclusion

La notion de crise ne doit ressembler ni dans la pratique, ni dans la théorie à une rupture générale et négative. Elle ne se donne ni à voir d'emblée, ni fait l'unanimité dans ses sens et usages, car elle se veut avant tout spécifique, sans polarité, et doit donc être spécifiée dans le contexte désigné. A travers notre étude ethnographique sur les transferts d'élèves entre des collèges publics et privés, nous pouvons considérer le phénomène comme une réponse à la « crise sectorielle ». Elle prend alors l'expression d'une inscription locale, scolaire et de légitimation, au croisement entre le structurel et l'individuel, à savoir entre la société, le territoire, le secteur, le collège et les caractéristiques des acteurs.

6. Bibliographie

- Ballion, R. (1980). L'enseignement privé, une « école sur mesure » ? *Revue française de sociologie*, XXI, 203-231.
- Ballion, R. (1982). *Les consommateurs d'école. Stratégies éducatives des familles*. Paris : Stock.
- Ben Ayed, C. (2000). Familles populaires de l'enseignement public et privé : caractéristiques secondaires et réalités locales. *Education et Sociétés*, 5, 81-91.
- Bonvin, F. (1979). Une seconde famille. Un collège d'enseignement privé. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30, 47-64.
- Caille, J.-P. (2004). Public ou privé ? Modes de fréquentation et impact sur la réussite dans l'enseignement secondaire. *Éducation et formations*, 69, 49-62.
- Derouet, J.-L. (1992). *Ecole et justice : de l'égalité des chances aux compromis locaux?* Paris: Editions Métailié.

⁹ Titre d'un article publié dans *Le Monde de l'éducation* en 1981, numéro 70.

- Dubar, C. (2000). *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Elias, N. (1990). *La dynamique de l'Occident*. Paris: Presse-Pocket.
- Glaser, B. G., & Strauss, A. L. (1967). *La découverte de la théorie ancrée : stratégies pour la recherche qualitative*. Paris: Armand Colin.
- Houssaye, J. (1992). *Les valeurs à l'école. L'éducation aux temps de la sécularisation*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Langouët, G., & Léger, A. (1994). *École publique ou école privée ? Les zappeurs d'école. Trajectoires et réussites scolaires*. Paris: Éditions Fabert.
- Langouët, G., & Léger, A. (1997). *Le choix des familles. École publique ou école privée ? Trajectoires et réussites scolaires*. Paris: Éditions Fabert.
- Léger, A. (2001). « On le met dans le privé ? » Les raisons du choix des familles. *L'enseignement privé en Europe (II)* (p. 141-162). Caen: Presses Universitaires de Caen.
- Poucet, B. (2002). L'enseignement privé en France au XXe siècle. *Carrefours de l'éducation*, 13, 152-171.
- Pouliquen, B. (2010). *Construire l'excellence scolaire. L'exemple de la Bretagne*. Rennes: CRDP de Bretagne.
- Prost, A. (1982a). Les écoles libres changent de fonctions. *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France* (p. 413-447). Paris: Labat.
- Prost, A. (1982b). D'hier à aujourd'hui. *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, 241-242.
- Queiroz (de), J.-M. (2006). *L'École et ses sociologies* (Vol. 2). Paris: Armand Colin.
- Ricot, J. (1983). Petit dictionnaire raisonné de la laïcité. *Cahiers pédagogiques*, 212-213, 45-49.
- Tavan, C. (2001). *École publique, école privée. Une comparaison sur données françaises*. Mémoire DEA, IEP, Paris.
- Toulemonde, B. (2006). *Le système éducatif en France* (Vol. 2). Paris: La Documentation Française.
- Woods, P. (1990). *L'ethnographie de l'école* (Armand Colin.). Paris.
- Zanten (van), A. (2009). *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Paris: PUF.